



Communiqué de presse n°004 du 25 mars 2010

Déclaration du secrétaire général de la CFDT Cheminots Arnaud MORVAN

NEGOCIATION SALARIALE 2010 A LA SNCF :

LA CFDT SIGNE L'ACCORD

La CFDT Cheminots a décidé à une large majorité, après consultation de ses structures, de signer le texte d'accord proposé par l'Entreprise.

Ce texte prévoit notamment :

- Une augmentation générale des salaires de 0,9 % en deux temps : 0,5 % au 1^{er} mars 2010 et 0,4 % au 1^{er} octobre 2010 ;
- Une revalorisation en somme uniforme (non hiérarchisée) de 10 € de la prime de travail au 1^{er} mai 2010 et de 30 € pour la gratification annuelle de vacances versée en juin. Cette mesure représente 0,54 % de hausse moyenne des salaires ;
- Une mesure d'uniformisation de deux taux d'allocations de déplacement sur le taux le plus élevé.

La CFDT prend ses responsabilités en signant un accord salarial équilibré dans une période économique difficile, et ce pour trois raisons essentielles :

1. La majoration générale de 1,44% est supérieure à l'inflation prévue de 1,2% en 2010 ; la CFDT avait dit à l'entreprise qu'elle ne s'engagerait pas dans un accord qui ne maintiendrait pas le pouvoir d'achat des cheminots ;
2. Les augmentations en somme uniforme, ainsi que l'uniformisation sur le taux le plus élevé des différentes indemnités et allocations hiérarchisées sont deux revendications exclusivement portées par la CFDT et entendues par l'entreprise ;
3. Un comité de suivi est chargé de veiller à la bonne application de l'accord et d'examiner ses dispositions par rapport à l'environnement économique au plus tard le 31 janvier 2011.

Cet accord ne sera cependant effectif qu'à la double condition de recueillir la signature d'Organisations Syndicales représentant au moins 30% des voix aux dernières élections professionnelles et de ne pas être dénoncé par des Organisations Syndicales représentant au moins 50%, aux termes de la loi sur la représentativité du 20 août 2008.

A chacun de prendre ses responsabilités ! La CFDT a pris les siennes dans l'intérêt de tous les Cheminots à statut et contractuels.

**Union Fédérale CFDT des
Cheminots et Activités
Complémentaires**

Fédération Générale
des Transports et de
l'Équipement

47-49 Avenue Simon Bolivar
75019 PARIS
Tél : 01 56 41 56 70
Fax : 01 56 41 56 71

Mél
cfdt.cheminots.fgte@wanadoo.fr

Contact :
Arnaud MORVAN
06.70.51.15.45
Responsable des
relations presse

site internet
www.cfdtcheminots.org